

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 908

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la deuxième phrase de l'alinéa 30, supprimer les mots :

« , parmi les conseillers de territoire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.